

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Arrêté n° I/B-2025-78

Fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne
au grade de technicien principal de 2^{ème} classe
Session 2025

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le Code général de la fonction publique, livre III, titre II, chapitre V ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

Vu l'arrêté n° I/B-2024-70 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, spécialités : « bâtiment, génie civil » et « services et intervention techniques », session 2025 ;

Vu l'arrêté n° I/B-2025-15 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, Spécialités : « bâtiment, génie civil » et « services et intervention techniques », session 2025 ;

Vu l'arrêté n° I/B-2025-35 fixant la liste des membres de jury et correcteurs de l'examen professionnel d'accès par voie promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, Spécialités : « bâtiment, génie civil » et « services et intervention techniques », session 2025 ;

Vu l'arrêté n° I/B-2025-35 fixant la liste des membres de jury et correcteurs de l'examen professionnel d'accès par voie promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, Spécialités : « bâtiment, génie civil » et « services et intervention techniques », session 2025 ;

Vu l'arrêté n° I/B-2025-68 désignant un correcteur des épreuves orales de l'examen professionnel d'accès par voie promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, Spécialités : « bâtiment, génie civil » et « services et intervention techniques », session 2025 ;

Vu la Charte Régionale Occitanie ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la Région Occitanie ;

Vu la convention générale entre Centres de Gestions relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion ;

Vu le procès-verbal du jury d'admission en date du 30 septembre 2025 de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, Spécialités : « bâtiment, génie civil » et « services et intervention techniques », session 2025 ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude donnant accès par voie de promotion interne au grade de technicien principal de 2^{ème} classe est arrêtée conformément à la liste jointe. Cette liste comprend **25** lauréats.

Article 2 : La Directrice Générale du Centre de Gestion du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard, publié sur le site internet du Centre de Gestion et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 02 octobre 2025

Le Président



Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Transmis au Représentant de l'Etat, le : 02/10/2025

Publié le : 03/10/2025

Liste des candidats admis Par ordre alphabétique

Examen professionnel de technicien principal de 2ème Classe (promotion interne) Session 2025

Candidats	Spécialités
1. Monsieur ARNAUD Christophe	Bâtiments, génie civil
2. Monsieur ARTIGAS Alexandre	Services et intervention techniques
3. Monsieur BOSQUE Benoit	Services et intervention techniques
4. Monsieur BOUABDALLAH Djamel	Services et intervention techniques
5. Monsieur BRAJON Maxime	Services et intervention techniques
6. Monsieur CABANES Eric	Services et intervention techniques
7. Monsieur CAMPA Cédric	Services et intervention techniques
8. Monsieur CAPA Lionel	Services et intervention techniques
9. Monsieur CORBEL Regis	Services et intervention techniques
10. Monsieur DANIEL Sébastien	Services et intervention techniques
11. Monsieur ELAROUTI Philippe	Services et intervention techniques
12. Monsieur FISCHER Frederic	Services et intervention techniques
13. Monsieur FONTES Cyril	Services et intervention techniques
14. Monsieur GAGLIANO Loïc	Services et intervention techniques

15. Monsieur JIMENEZ Laurent	Bâtiments, génie civil
16. Monsieur LAMKASS Hafid	Bâtiments, génie civil
17. Monsieur LARRIEU Romain	Services et intervention techniques
18. Monsieur MANESSOUR Sallah	Services et intervention techniques
19. Monsieur MARHABI Said	Bâtiments, génie civil
20. Monsieur MILLARD Sylvain	Bâtiments, génie civil
21. Madame MORTIGLIENGO Dounya	Services et intervention techniques
22. Monsieur OULMAHFOUD Ali	Bâtiments, génie civil
23. Monsieur SCOTTI Sebastien	Services et intervention techniques
24. Monsieur SEBBAH Jerome	Services et intervention techniques
25. Monsieur VERHLI Luc	Services et intervention techniques

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20251002-IB-2025-78-AR
Date de réception préfecture : 02/10/2025